

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la recommandation du Comité européen du risque systémique du 26 septembre 2019 concernant l'échange et la collecte d'informations à des fins macroprudentielles sur les succursales des établissements de crédit ayant leur administration centrale dans un autre État membre ou un pays tiers (CERS/2019/18)

(«Journal officiel de l'Union européenne» C 412 du 9 décembre 2019)

(2019/C 419/12)

En page de couverture, dans le sommaire, et p. 1, dans l'en-tête:

au lieu de: «Banque centrale européenne»,

lire: «Comité européen du risque systémique».
